

Plus de 5000 signatures pour une augmentation de salaire de 0,8% dans la fonction publique

Invitation et communiqué de presse
Chancellerie le jeudi 8 septembre à 13h30

La lettre de soutien lancée par la FEDE a connu un succès retentissant en recueillant plus de 5000 signatures en un mois. C'est donc un message très clair qui sera adressé au Conseil d'Etat et au Grand Conseil **lors du dépôt de la lettre à la Chancellerie le jeudi 8 septembre à 13h30**. Par cette action, la FEDE veut rappeler aux élus que les employés de la fonction publique exigent d'être récompensés de leurs efforts: ils ont largement contribué à l'embellissement des finances cantonales, en acceptant les mesures d'économie de l'Etat depuis 2014.

En juin, la FEDE prenait acte du refus du canton d'accorder des remboursements rétroactifs aux collaborateurs du service public touchés par les mesures d'économie. Elle demandait alors une augmentation générale des salaires du personnel des services publics – + 0,8 %, au 1^{er} janvier 2017 – ainsi que le renforcement de certaines prestations, par l'octroi de postes supplémentaires. La lettre de soutien corroborant cette vision sera déposée aujourd'hui à la Chancellerie. Elle a été signée par 5001 personnes.

Cette augmentation de salaire paraît la plus adéquate pour concrétiser les paroles du Conseil d'Etat, qui a promis en avril de ne plus adopter de mesures d'économie concernant le personnel, et assuré, sans ne donner aucune garantie formelle, vouloir trouver une solution dans le partenariat social, en entrant en matière «pour discuter des diverses mesures possibles dans le cadre de la procédure budgétaire.»

Le 14 juin, une cinquantaine de représentants des comités des associations membres de la FEDE avait soumis les propositions suivantes, qui étaient au cœur de la lettre de soutien qui sera déposée ce jeudi.

La presse est la bienvenue à cette remise de signatures.

Pour rappelle un extrait de la lettre de soutien :

«*Considérant:*

- *Les mesures d'économie appliquées au personnel entre 2014 et 2016;*
- *Le bénéfice, avant opérations de clôture, de 126 millions de francs sur l'exercice 2015 et la fortune affichée de 1,127 milliard de francs;*
- *La politique restrictive du Conseil d'Etat quant à la création de nouveaux postes;*

Le personnel de l'Etat de Fribourg, constatant l'excellent état des finances cantonales, est en droit de revendiquer, de la part du Conseil d'Etat, un juste retour de ses efforts.

Le personnel a grandement contribué à plusieurs reprises au redressement des finances cantonales en raison des mesures d'économies salariales qui lui ont été appliquées et des restrictions mises en place quant à la création de nouveaux postes, ce qui a eu pour effet de dégrader ses conditions de travail.

Près de la moitié du personnel va continuer à subir des péréorations salariales au-delà de 2016, conséquence du non-octroi du palier en 2014 (perdu sur la progression de carrière). Cette

mesure structurelle va permettre à l'Etat employeur de faire des économies supplémentaires de plusieurs dizaines de millions durant les 10 prochaines années.

Par la présente, les soussigné-e-s manifestent leur soutien aux revendications déposées par le comité de la FEDE et enjoignent au Conseil d'Etat:

- *à octroyer une augmentation générale des salaires de 0,8 % au 1^{er} janvier 2017;*
- *à renforcer certaines prestations par l'octroi de postes supplémentaires et assurer ainsi les prestations promises à la population grâce à un service public de qualité.»*

Personne de contact: Bernard Fragnière - Président de la FEDE Tél. 079 707 18 39